

REPUBLIQUE FRANCAISE

**D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 3 f é v r i e r 2 0 2 6

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/02/009

Date de la convocation	16/02/2026
	<u>Exprimés</u> : 21
Présents : 15	Pour : 21
Absents : 12	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude
VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON,
Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET,
Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel
LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: Guy GAUBERT, Georges GASC, Véronique CAMPOY, Pascal
BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, José
ROIG, Thierry JAM, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM, Grégory
GUERIN.

Procurations :

- GAUBERT Guy à LAMBERT Marcel
- NOUGOUM Mohamed à Aleksandra DJUROVIC
- SEBASTIAN David à Véronique LABORD
- BIROUSTE Pascal à Claude VALERO
- GASC Georges à Carine GASC
- GUERIN Grégory à Vincent BONSIGNORI

**Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du plan rénovation
façades**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2022 relative à
l'approbation du règlement « plan rénovation façades » de la Communauté de
Communes du Clermontois.

Conformément au règlement, le montant de la subvention communale s'élève à 5 % du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

Il indique qu'en 2025 M. ABOUINAN a déposé un dossier de demande de subvention.

Conformément au règlement du plan rénovation façades, ce dossier a été examiné par la commission développement territorial du 10 Décembre 2025, à savoir :

Demandeur	Adresse du bien	Montant TTC travaux éligibles	Montant subvention communale
ABOUINAN JAMAL	6 RUE DE BERNIS - PAULHAN	18 151.02 €	500.00 €

A ce titre, il convient d'approuver l'attribution de cette subvention pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de cette subvention selon le tableau ci-dessus pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréfournement citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr